



Commune de Chevroux
Bureau du Conseil général
Route du Village 5
1545 Chevroux

Chevroux, le 26 mars 2018

Rapport de la Commission du port

PREAVIS MUNICIPAL N° 01-2018

« Adoption d'un nouveau Règlement du Port de Chevroux »

Au Conseil général, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission du port, nommée lors de la séance du Conseil général le 25 avril 2016, avait pour mandat d'étudier les futurs aménagements du port et son règlement, ceci en relation avec le renouvellement de la concession de l'Etat de Vaud prévu en 2019.

En guise d'entrée avant le plat de résistance, ce nouveau règlement du Port de Chevroux, en remplacement de l'actuel, datant de février 1986.

Le texte proposé tient compte de l'évolution de ces trente dernières années qui a rendu certaines dispositions inadaptées ou obsolètes. Il reprend pour l'essentiel la formulation du règlement-type proposé par la Direction Générale de l'Environnement (DGE). L'avant-projet de ce règlement a soulevé plusieurs remarques de la part de la DGE et de la Commission du port. Ces remarques ont été discutées et prises en compte dans le projet définitif.

On peut relever d'une part que le terme de « sous-concession » a été clairement défini. D'autre part, le système de taxes annuelles et de droit de boucle ayant fait ses preuves, il a été reconduit ; il permettra de plus le financement de la modernisation du port.

Ce règlement a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 février 2018 et nous vous invitons, à l'unanimité, à en faire de même en cette séance du lundi 26 mars 2018.

Pour la Commission, voir au dos./.

Pour la Commission du port :

Rapporteur



O. Duruz

Membre



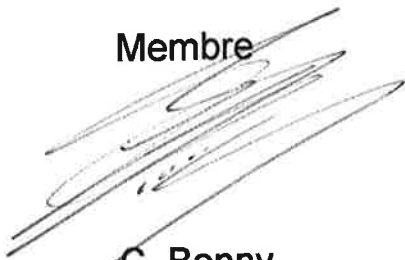
C. Oberholzer

Membre

A. Bonny



Membre



C. Bonn

Membre



R. Cuanv

Membre



S. Thévoz

Membre



P. Wolf